ment de ce devoir d'humanité, bien souvent moi aussi « je sentais que le projectile de l'ennemi pouvait m'appeler à tout » instant devant le tribunal de Dieu.»

» Mais si la guerre est, suivant l'expression de M. le feld-maréchal, « l'élément du » soldat », si un général peut trouver « une » jouissance divinement grande à ce sentiment élevé de commander dans les bataillons », pour nous autres, simples citoyens désarmés, la seule jouissance qui nous était réservée quand nous revenions du bombardement de la Bibliothèque ou de l'incendie de la cathédrale, c'était de compter les nôtres et de rendre grâces à Dieu pour ceux qu'il nous avait conservés.

» Après de telles épreuves, quel est l'homme qui d'un cœur léger pousserait à la guerre ? Ces souvenirs sont trop récents et trop cruels, et je regrette que M. le statthalter, dont la bienveillance personnelle ne peut pas être mise en doute, ait cru devoir les évoquer à l'occasion de mon programme, qui certes, ni dans son texte, ni dans son esprit, n'a rien de commun avec la guerre.

» Quoi qu'il en soit et quelle que soit l'interprétation qu'on veuille lui donner, je crois avoir rendu service à mon pays en engageant mes concitoyens à substituer à l'abstention passive l'*action*, c'est-à-dire la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de ma considération très distinguée.

» J. KABLÉ,

» député de Strasbourg au Reichstag. »

Voici le texte de la déclaration dont M. Massing a donné lecture, au nom de 17 de ses collègues, à la Délégation d'Alsace-Lorraine :

« Les soussignés, députés d'Alsace-Lorraine, déclarent : L'usage de la langue allemande dans les débats publics du Landesauschuss est devenu obligatoire. La plupart d'entre nous ne possèdent pas cette langue ou ne la comprennent qu'imparfaitement. Par suite de cette loi, nous ne pourrions prendre aucune part aux discussions et il nous est par conséquent impossible de défendre, comme nous le voudrions, les intérêts légitimes de notre pays. Nous sommes ainsi obligés de voir dans la loi qui a créé une telle situation l'anéantissement des droits de l'Alsace-Lorraine, et nous protestons par conséquent contre la loi du 31 mars 1881.

» Nous avions d'abord l'intention de nous retirer, mais nos électeurs n'ont pas été de notre avis et nous avons cédé à leurs vœux en gardant notre mandat. Il n'y a certes pas de tâche plus pénible que celle de siéger ici pendant de longues heures sans pouvoir défendre les intérêts de notre pays. Nous le ferons cependant, parce que nous savons combien sont sacrés les intérêts que nous sommes appelés à défendre. Nous le ferons, parce que la Lorraine ne veut pas rester en arrière dans la défense de l'Alsace-Lorraine. Nous le ferons surtout, parce que notre pays nous le demande. Si l'on nous reprochait de voter sans tenir compte des débats, nous repoussons dès aujourd'hui ce reproche, qui ne nous atteint pas, mais qui frappera la loi du 23 mai 1881.

» Massing, Salmon, Thomas, Pierson, Gascard, docteur Raeis, Jaunez, Couturier, Ditsch, Juste, Germain, Winsback, Nennig, Regnier, Bozon, Grody, Vallel. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La déclaration des députés jérômistes

Paris, 20 janvier.

Une réunion des députés de l'Appel au peuple a eu lieu, avant la séance. Elle a adopté une résolution établissant que le prince Jérôme a usé de son droit en publiant son manifeste. Car la publication de tout document politique, par la voie des journaux et par des placards, est autorisée par la nouvelle loi sur la presse.

La résolution proteste contre l'arrestation du prince ; elle affirme, avec le prince, que l'appel au peuple peut seul assurer l'avenir de la France.

La radiation des princes d'Orléans des cadres de l'armée

Paris, 20 janvier.

M. Lockroy, ayant déposé, de concert avec M. Ballue, une proposition, rayant les princes d'Orléans de l'armée, a renoncé à son interpellation sur la situation de ces princes dans l'armée.

Le Gouvernement et la proposition Ballue

Paris, 20 janv.

Le bruit court dans les cercles parlementaires que les ministres de la guerre et de la marine auraient déclaré qu'ils démissionneraient si la proposition de M. Ballue était adoptée, mais l'adoption est considérée improbable.

Paris, 20 janvier.

Le Soir dit que le gouvernement a résolu de maintenir sa proposition relativement à la situation militaire des princes. Il repousserait dès lors la proposition Ballue.

L'attitude de la droite

Paris, 20 janvier.

La droite s'est réunie après la séance pour arrêter l'attitude qu'elle prendrait en présence des projets émanant du gouvernement ou de l'initiative parlementaire.

Elle prendra part à la discussion lundi.

NOUVELLES DIVERSES

« La conspiration légitimiste »

Le *Soleil* dément la conspiration légitimiste. Il dit que tout cela est trop ridicule pour mériter une discussion sérieuse.

Le *Gaulois* dit que le complot légitimiste est l'œuvre de M. Wilson. Il affirme que le général Charette n'a jamais songé à se servir de ses anciens zouaves pour une action militaire.

Le National et le « complot »

Paris, 20 janvier.

Le *National* apprend de bonne source que tous les bruits et surtout les détails donnés par certains journaux, sur un prétendu complot des légitimistes, sont de pure fantaisie.

Un certain complot est à l'état latent depuis la chute de l'Empire. Mais, jusqu'à présent, les chefs se sont bornés aux menaces que publient journellement les journaux que le gouvernement est obligé de tolérer, parce qu'il est désarmé par la loi sur la presse.

Il demande aujourd'hui des modifications à cette loi, afin de mettre un terme à une semblable situation.

La situation aux yeux du « Temps »

Paris, 20 janvier.

Le Temps dit qu'il semble vraiment difficile à l'opinion publique de garder l'équilibre. Les symptômes d'une grande révolution anarchiste, que les débats de Riom et de Lyon ont dissipés, sont remplacés aujourd'hui par les complots monarchistes, et par une conspiration royaliste permanente, qui existe réellement. Mais cette conspiration de salon, sorte de jeu à la mode, ne mettra pas la République en péril.

Tous les prétendants seront impuissants tant que la République conservera l'estime et la confiance du pays.

Il faut dès lors voter promptement les projets que le gouvernement a déposés aujourd'hui ; puis, revenir à la discussion sérieuse des lois utiles.

Les conseils du « Temps »

Paris, 20 janv.

Le Temps espère que « le cabinet tiendra vivement à ne pas inscrire dans nos lois des dispositions dont d'autres cabinets — il faut tout prévoir — pourraient faire quelque jour un usage despotique et injuste ». A cette observation, le *Temps* ajoute ingénieusement l'apologue suivant, en forme de conseil : « Il ne faut pas faire comme l'ours de la fable, et jeter un trop gros moellon sur la mouche qui trouble le sommeil d'un ami. La mouche s'en trouve mal, mais le dormeur ne s'en trouve pas bien. »

A la Conciergerie

Paris, 20 janvier.

M. Benoit, juge d'instruction, s'est rendu aujourd'hui, à midi et demi, à la Conciergerie, pour y interroger le prince Napoléon. L'entrevue n'a duré qu'une demi-heure. Le secret n'a pas été levé. La princesse Mathilde et le prince Louis iront cette après-midi rendre visite au prince Napoléon.

Plusieurs journaux ont annoncé à tort qu'à la suite d'un incident le directeur de la prison aurait retiré au prince l'autorisation de se promener dans le préau de la Conciergerie.

Le prince Victor n'a pas demandé de congé de vingt-quatre heures pour venir à Paris.

Visites domiciliaires

Angers, 20 janv.

En vertu d'une commission rogatoire envoyée de Paris par M. le juge d'instruction Benoit, une nouvelle perquisition a été opérée dans les bureaux du *Courrier d'Angers* et a amené la découverte d'une lettre annonçant l'envoi du manifeste du prince Jérôme.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI

Marseille, 20 janv.

Ce matin a été célébrée, dans l'église Saint-Augustin, une messe commémorative de la mort de Louis XVI. Un catafalque était dressé au milieu du chœur.

L'assistance était nombreuse. On y remarquait toutes les notabilités du parti royaliste.

Une décoration

Paris, 20 janv.

M. Grévy a conféré à Essar-Pacha le grand cordon de la Légion d'honneur.

Le recours en grâce en faveur des anarchistes

Paris, 20 janv.

M. Boysset a remis avant-hier à M. Grevy, une demande en grâce pour les condamnés de Montceau, signée par tous les jurés de Riom.

Rejet de pourvoi

Paris, 20 janvier.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine, condamnant M. Alype, député, à trois mois de prison, pour diffamation envers M. Drouhet.

La France à Madagascar

Paris, 20 janvier.

La *Liberté* annonce que l'amiral Peyre ira prochainement à Madagascar, à bord du croiseur *La Flore*, avec des instructions conformes aux déclarations faites récemment aux ambassadeurs malgaches.

Stanley de Brazza

Paris, 20 janv.

Plusieurs journaux annoncent que M. de Brazza est parti.

Cela n'est pas exact.

Ce qui est vrai, c'est que le *Sagittaire*, désigné pour l'expédition, se mettra en route ces jours-ci, emportant quelques-uns des futurs compagnons de M. de Brazza.

Le *Sagittaire* ira mouiller à l'embouchure du Congo.

Quant au jeune voyageur, il ne partira pas avant d'avoir réglé tous les détails de son prochain voyage et, comme le crédit mis à sa disposition est réparti entre divers ministères, ses préparatifs exigent encore un certain temps.

M. de Brazza n'ajoute pas foi aux dépêches qui annoncent que Stanley n'est plus qu'à soixante milles du territoire de Makoko. L'explorateur américain doit être encore retenu à l'embouchure du Congo.

AFFAIRES DE TUNISIE

Le Temps reçoit d'un de ses correspondants particuliers la dépêche suivante :

« Tunis, 20 janvier.

» Mustapha-ben-Ismaïl est parti hier pour l'Italie. Il avait d'abord décidé de retarder son voyage, espérant arriver à un arrangement avec le gouvernement relativement à son procès, mais sans y réussir.

» La Suède et la Norwège viennent de supprimer leur consulat général à Tunis, qui datait de plusieurs siècles. Désormais, c'est du consulat d'Alger que dépendront les affaires des nationaux suédois en Tunisie.

» Le gouvernement des Etats-Unis a également supprimé son consulat à Tunis.

» On voit avec satisfaction ces puissances faire les premiers pas vers l'abolition des capitulations qui devient de plus en plus urgente.

» Les Européens établis à Sfax et qui ont eu tant à souffrir des événements attendent depuis bien longtemps le règlement de leurs indemnités. Il n'est écoulé vingt mois depuis le bombardement, et beaucoup d'Européens sont réduits à la misère. Diverses maisons de France ont aussi intérêt à un règlement immédiat de ces indemnités, car elles sont créancières de fortes sommes.

» Depuis plusieurs mois, on a encaissé une somme de deux millions provenant des taxes sur les indigènes. Pourquoi ne pas la répartir en attendant le solde de dix millions ? »

ÉTRANGER

Le discours de M. Hartington à Blakburn

Londres, 20 janv.

Le discours de M. Hartington dit que l'Angleterre est résolue de quitter l'Egypte aussitôt après l'établissement plus stable, plus national que le précédent.

Il dit que l'expédition a été nécessaire, et que la conduite de l'Angleterre a obtenu l'assentiment cordial de toutes les puissances.

Il croit que la France a attaché trop d'importance au contrôle et se fait une fausse idée du but de l'Angleterre, mais il croit que la méprise disparaîtra.

L'Angleterre ne veut pas augmenter son influence politique acquise ; elle veillera non seulement aux intérêts anglais, mais aux intérêts égyptiens et rendra des services.

M. Hartington conclut que le retrait des troupes anglaises servira mieux aux intérêts de l'Angleterre que l'annexion.

La cessation du choléra à Manille

Madrid, 20 janvier.

Le choléra a complètement disparu à Manille. La quarantaine est levée.

Les tremblements de terre en Espagne

Murcie, 20 janv.

Trois nouvelles secousses de tremblement de terre ont été ressenties ici. Il n'y a aucune victime.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Le ministère

Paris, 21 janv.

Le *Parlement* dit que tous les ministres indistinctement ont résolu de démissionner, si une modification quelconque est apportée aux projets du gouvernement, déposés hier.

Les princes d'Orléans à l'armée

Paris, 21 janvier.

Le bruit de la démission des princes d'Orléans, comme officiers dans l'armée, est démentie.

Les projets concernant les Princes

Paris, 21 janvier.

On assure que la droite est décidée à demander le scrutin secret pour tous les projets concernant les princes.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les revenus indirects en 1882

Nous connaissons maintenant les résultats définitifs de l'année 1882 au point de vue du rendement des impôts et revenus indirects. Ces résultats ne sont pas brillants et, selon l'expression d'un économiste des *Débats*, nous sommes entrés dans la période des vaches maigres.

En 1879, la plus-value des impôts et revenus indirects était de 141 millions comparativement aux évaluations budgétaires et de 75,527,090 par rapport aux recettes de 1878.

En 1880, les évaluations budgétaires étaient dépassées de 169 millions et les recettes de 1879 de 107,320,000.

En 1881, la plus-value sur les évaluations budgétaires atteignait le chiffre énorme de 217 millions et les recettes de 1880 étaient dépassées de 123,498,000.

Ces résultats inespérés avaient amené nos gouvernants à croire que les ressources de la France étaient inépuisables et que les plus-values budgétaires couvriraient toujours les dépenses quelles qu'elles fussent.

L'année 1882 aura désabusé les plus optimistes.

De 141 millions en 1879, de 169 millions en 1880 et de 217 millions en 1881 la plus-value sur les évaluations budgétaires est brusquement tombée à 91,550,000 francs en 1882. Et de 75,527,000 francs en 1879 ; de 107,320,000 francs en 1880 ; de 123,498,000 francs en 1881 l'excédent des recettes sur l'année précédente est descendu à 4,178,000 fr. Tout cela est maigre, extrêmement maigre, surtout si on songe qu'en 1882 on a continué à ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires absolument comme si on avait eu pour y faire face une plus-value de 217 millions, comme en 1881. On a même porté ces crédits à plus de 230 millions et on n'a, devant soi, que les 91,550,000 francs de plus-value des revenus indirects, auxquels s'ajouteront 7,423,000 fr. d'excédent du produit de l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières et 749,000 fr. d'excédent de recettes en Algérie. Admettons qu'avec les annulations de crédits de l'exercice précédent on arrive à 130 millions, plus-values comprises, et on aura cependant encore un déficit d'environ 100 millions pour l'année 1882.

Comme il est à peu près certain que le rendement des impôts et revenus indirects en 1883, rendement qui n'avait cessé de fléchir dans le dernier semestre de 1882, sera *de beaucoup inférieur à celui de l'année* expirée, il est hors de doute que si nos chambres continuent à se lancer dans les crédits supplémentaires et dans les crédits extraordinaires, le déficit de l'exercice courant sera de 3 ou 400 millions.

Nous n'avons pas cessé de dire que la prospérité financière de ces dernières années était le résultat des spéculations de bourse, des spéculations sur les terrains et sur les immeubles et que notre désastreuse situation économique contribuait elle même à donner des plus-values au Trésor en augmentant le rendement des droits de douane.

Ainsi, par le fait des mauvaises récoltes, du phylloxéra et de l'importation d'objets fabriqués, les douanes avaient donné chaque année, depuis 1872, une plus value de 40 millions. Nos excédents de recettes étaient donc la conséquence de ces spéculations, qui ont jeté une si grande perturbation dans la fortune publique, et de notre détresse économique. Il faudra que les Chambres et le gouvernement apportent désormais une grande prudence dans la direction des finances de la France si on ne veut éviter la catastrophe que prédisent aujourd'hui, précisément ceux qui, comme M. Leon Say et les économistes ont le plus contribué à entretenir de dangereuses illusions.

Sous le dernier empire, on avait dit qu'il ne restait plus une faute à commettre : nous pouvons dire maintenant qu'il ne reste plus un million à compromettre.

L. BERNARD.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI. — Lundi, 22 janvier, une messe sera dite, à l'église St-Martin, à *huit* heures et non à neuf heures, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

EXPOSITION D'AMSTERDAM. — Nous apprenons que, par arrêté du 18 janvier, M. le Préfet du Nord a nommé M. Paul Watine, de Roubaix, membre du Comité départemental du Nord de l'Exposition internationale d'Amsterdam.

ADJUDICATION. — Mardi 6 février, il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction de trottoirs devant les établissements scolaires.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. — Les *Discours et Plaidoyers politiques de Léon Gambetta* viennent d'être acquis par l'administration municipale, pour la Bibliothèque publique.

UN ÉMULE DE DONATO. — Nous avons assisté à une séance de magnétisme, donnée par M. Jean-Baptiste Glorieux.

Notre concitoyen a renouvelé, en les augmentant, les expériences de M. Donato.

M. Glorieux donnera, dimanche soir, à l'Hippodrome, une grande séance publique. Le spectacle sera intéressant, car M. Glorieux est très connu dans notre ville et les sujets sur lesquels il opérera, sont tous nos concitoyens.

Deux puissants motifs d'attraction, en dehors de l'habileté dont fait preuve M. Glorieux dans toutes ses expériences.

A. M.

LA CHAMBRE SYNDICALE des ouvriers rentreurs de Roubaix donnera un grand bal à l'estaminet de la *Brasserie Centrale*, aujourd'hui dimanche 21 janvier, au bénéfice de ses membres nécessiteux.

Le prix du cachet est de *un franc*; le cachet donne à chaque cavalier, la faculté de se faire accompagner de deux dames.

On peut se procurer des cachets à l'avance au siège social, rue de l'Epeule, 52 (estaminet Catrice) et à la *Brasserie Centrale*, rue Neuve, à Roubaix.

CONCOURS COLOMBOPHILE. — Dans sa dernière réunion, la commission de la Fédération colombophile roubaisienne, a voté la somme de 2,300 fr. à répartir pour ses concours de l'année, dont voici la nomenclature : 6 mai, Clermont. — 14 mai, Creil, lundi de la Pentecôte. — 20 mai, Chantilly. — 27 mai, Paris. — 3 juin, Angerville. — 10 juin, Salbris, société *Union*, rue St-Antoine. — 17 juin, Vierson. — 24 juin, Clermont.

1er juillet, Creil. — 8 juillet, Chantilly. — 15 juillet, Paris, société *Union*, Fête nationale. — 22 juillet, Limoges, société *Union*. — 29 juillet, Saint-Just. — 5 août, Clermont, Fête des Fabricants. — 12 août, Creil. — 19 août, Chantilly, jeunes et vieux. — 26 août, Melun. — 3 septembre, Creil, lundi de la ducasse.

Les concours de Salbris, Paris et Limoges ne sont pas compris dans la somme de 2,300 fr.

MORT SUBITE. — Hier, vers cinq heures du soir, une fille de 19 ans, nommée Julie Crouset, s'est soudain affaissée dans la rue du Quai. Des passants se portèrent à son secours ; mais elle avait déjà cessé de respirer. Le cadavre a été transporté dans la rue de l'Epeule, où demeurait la jeune fille.

L'ENFANT DISPARU. — Le petit Théophile Steenbrugge, dont nous avons annoncé la disparition, a été enfin retrouvé. Il était chez sa grand-mère à Gand. Il s'était rendu seul lundi dans cette ville, on ne sait pour quel motif.

VOL D'UN PORTE-MONNAIE. — La police a arrêté hier deux enfants, âgés de 12 et 13 ans, qui avaient dérobé le porte-monnaie de Mme Defrance, à la Halle centrale ; le porte monnaie, qui contenait 23 francs, a été retrouvé en possession des jeunes voleurs.

TOURCOING

MOUVEMENT DE LA POPULATION pendant l'année 1882.

Naissances. — Enfants légitimes : garçons, 904 ; filles, 771. — Naturels reconnus : garçons, 50 ; filles, 40. — Non-reconnus : garçons, 10 ; filles, 6. — Total des naissances, 1,781.

13 naissances doubles ayant produit 15 garçons et 11 filles, 1 naissance simple ayant produit 8 garçons.

Mariages. — Entre garçons et filles, 362 ; garçons et veuves, 14 ; veufs et filles, 20 ; veufs et veuves, 19. — Total 415.

Mariages précédés de contrats, 36 ; mariages contenant des légitimations, 40 ; nombre d'enfants naturels ainsi légitimés, 44 ; époux sachant signer, 263 ; épouses sachant signer, 189.

Décès. — Garçons, 360 ; filles, 327 ; hommes mariés, 145 ; femmes mariées, 144 ; veufs, 69 ; veuves, 104 ; individus inscrits en vertu de l'article 80 du Code civil, 18. — Total 1,167.

Enfants morts-nés non compris dans le nombre des naissances, 75.

Les naissances étant de 1,781, et les décès de 1,167, différence au profit des naissances, 614.

CARABINIERS DU PETIT-CHATEAU. — Le concours trimestriel des *Carabiniers du Petit-Château* s'ouvrira le dimanche 21 janvier, pour être continué les 22, 28, 29 janvier, 4 et 5 février.

C'est le 5 février, jour de clôture, que seront distribués les prix de l'année.

AFFAIRE DU FRÈRE FRION. — On nous a fait dire, dans la reproduction du jugement de Lille que nous avons donné hier :

« Attendu qu'il est constant pour le Tribunal que Joseph Chuin est tombé *à terre* par suite des mouvements qu'il faisait en se débattant. »

Il faut lire :

« .. Que Joseph Chuin est tombé *à faux* par suite... etc. »

LILLE

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE. — On nous communique la note suivante :

« La session annuelle de la Société des Agriculteurs de France sera ouverte le lundi 29 janvier, à une heure et demie.

» Cette solennité, qui réunit chaque année à Paris près de mille agriculteurs, aura lieu à l'Hôtel Continental.

» Le banquet des Agriculteurs se fera également à l'Hôtel Continental. Les principaux représentants de la Presse de Paris et des départements sont invités au banquet.

» Au début de la session, la société des Agriculteurs de France décernera des prix pour les animaux reproducteurs exposés au concours qui aura lieu au Palais de l'Industrie, du 22 au 31 janvier.

» Les diverses compagnies de chemins de fer viennent d'accorder aux membres de la Société des Agriculteurs de France, qui se rendront à Paris pour la session annuelle, une réduction de 50 0/0 sur le prix des places. »

ARMÉE. — *Artillerie.* — Par arrêté ministériel : M. de Geoffre de Chagrinac, promu colonel, a été désigné pour commander le 15e régiment.

M. Nessler, promu capitaine en 2e, a été classé au 15e régiment pour y occuper l'emploi d'instructeur d'équitation et de conduite des voitures.

Les lieutenants dont les noms suivent ont été classés savoir :

MM. Deparcy, à la 3e batterie du 15e régiment détaché à Dunkerque ; Boële, à la 5e compagnie d'ouvriers, à Douai, pour y faire le service.

Par décret : MM. Pépin, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de l'école d'artillerie du 1er corps d'armée, a été classé au 27e régiment. Continuera à occuper son emploi actuel.

Larcher, capitaine en 2e à la 6e batterie du 22e régiment, adjoint à la direction de Douai, a été classé à la 12e batterie du 27e régiment. Continuera à occuper son emploi actuel.

Rouller, lieutenant en 2e à la 9e batterie du 15e régiment, a été classé à la 1re batterie dudit régiment, détachée à Manonvillers, pour y faire le service.

Bellanger, lieutenant en 2e à la 1re batterie du 15e régiment, détachée à Manonvillers, a été classé à la 9e batterie dudit régiment, pour y faire le service.

Mutation du 16 janvier :

M. Deville, capitaine en 2e à la 4e batterie du 30e régiment, à la disposition du général de division, président du comité de l'artillerie, a été classé à la 11e batterie du 27e régiment, dont il sera détaché pour remplir, auprès de M. le général de brigade Pelié, les fonctions d'aide de camp.

Armée territoriale. — Par décret en date du 18 janvier, a été nommé chef de bataillon : M. Jean-David Carrère, dit Barrot, capitaine en retraite, en remplacement de M. Bourdelois, décédé.

M. Ripellin, lieutenant au 8e régiment d'infanterie, a été nommé adjoint au capitaine-major du 8e régiment territorial de l'arme, à Dunkerque.

ACCIDENT. — Vendredi, dans la soirée, la nommée Elise Bossu, âgée de 74 ans, demeurant rue St-Sauveur, est tombée si malheureusement dans son escalier qu'elle s'est fracturée la cuisse gauche.

Elle a été transportée d'urgence à l'Hôpital St-Sauveur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

(Compte-rendu communiqué par la Mairie.)

Séance du 19 janvier 1883

Présidence de M. Léon Allart, maire.

Etaient présents : MM. Léon Allart, maire ; Ronssel, Ryo, Lacquement, Willem, adjoints. Bourgois, Legrand, Briet, Dhalluin, Moreau, Vienne, Godefroy, Destombes, Lepercq, Cauwelier, Spet, Bonne, Debuisne, Vaissier, Delctoile, Carrette, Dégremont, Trannoy, Bonnel, Saen, Beghin-Bonnave, Alfred Reboux, Largilière, Degand, Delebois, Demarquette, Louis Cordonnier.

Absents : MM. P. Flipo, Renaux, Pennel.

La séance est ouverte à 8 h. 45.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du budget de 1883. (Dépenses.)

La proposition du rejet du chapitre des cultes, faite par M. Moreau est rejetée par 18 voix contre 12.

Les articles : 105. (Indemnité de logement aux desservants du culte.) 106. (Indemnité au consistoire israélite.) 107. (Fête communale.) 108. (Entretien du matériel des fêtes.) 109. (Dépenses imprévues.) 110. (Honoraires d'avocats d'avoués, de notaires, d'huissiers, etc.) 111. (Subvention pour les frais du Tribunal de commerce.) 112. (Remboursement à Tourcoing pour le service des eaux.) 113. (Participation de la ville dans les arrérages dûs pour la pension de la caisse des retraites.) 114. (Indemnités d'alignement.) 115. (Entretien de l'Espierre et du Trichon.) 116. (Subvention à M. Rozier pour pavage rue de Rome.) 117. (Solde du pavage du quai de Dunkerque et du boulevard d'Hilluin.) 118. (Solde de la mise en état de viabilité du boulevard Gambetta.) 119. (Deux quarts sur remboursement des frais de voirie de la rue Montesquieu.) 120. (Conversion en rente 3 0/0 du revenu du legs de M. Julien Lagache.) 121 (Idem pour le legs de M. Boucher de Perthes.) 122 (Secours aux familles des réservistes.) 123. (Subside à Mlle J. Brun.) 124. (Acquisition d'un terrain d'école rue de Rome.) 125. (Subside à Lefèvre élève peintre de 3 années à l'Ecole des Beaux-Arts.) 126. (Subside à Desfontaines élève de 4 années à l'école des Beaux-Arts.) 127. (Subside à Meurisse élève peintre de 2 années à l'école des Beaux-Arts.) 128. (Bourse à l'Institut industriel de Lille, M. F. Marchand.) 128bis. (Subside à M. Ollé, élève sculpteur de 6 années, à l'Ecole des Beaux-Arts.) 129. (1/2 Bourse à Mlle Broucheite, élève de l'année au Conservatoire de Paris.) 130. (1/2 Bour à M. Camille Castelain, élève de 1re année au Lycée de Lille.) 131. (Subventions aux Sociétés musicales.)

132. (Loyer d'un batiment annexé à l'école de teinture). 133. (Encouragement aux études de tir). 134. (Annuité des conpons du canal). 135, 136, 137, 138, 139, 140. (Annuités d'emprunt). 141. (Intérêt d'emprunt). 142. (Annuités d'emprunt). 143. (Intérêt d'emprunt). 144. (Droit de timbre). 145. (Impôts sur obligations). 146, 147, 148, 149, 150. (Soldes d'acquisition ou de travaux). 151. (Intérêts d'acquisition). 152. (Remboursement à la Compagnie des tramways des frais de pavage de la ligne de Lannoy.) 153. (Intérêts afférents à ces frais). 154. (Acquisition de terrains).

L'article 29 (service des travaux municipaux) est mis aux voix et adopté, ainsi que l'article 30 (frais d'études de voirie).

Le Conseil adopte ensuite la conclusion d'un rapport de M. Degand : Réserves de la ville de Tourcoing au sujet d'un projet d'établissement d'une distribution d'eau potable à Roubaix.

La séance est levée à 11 h 15.

Le secrétaire du Conseil,

Signé : EMILE MOREAU.

NORD

BOIS-GRENIER. — *Une scène de brutalité de la part d'un instituteur laïque.*

« Le vrai peut n'être pas quelquefois vraisemblable. »

C'est le cas de le dire pour un fait qui vient de se passer à Bois-Grenier. Les détails en sont tellement écœurants, qu'on y croirait à peine, si des preuves matérielles n'en garantissaient absolument la lugubre vérité. Voici, du reste, le fait tel qu'il s'est produit :

Le samedi matin, 6 janvier, l'élève H. Lenglart, âgé de 13 ans, fils de M. Lenglart-Desfossé, cabaretier à l'*Armée*, était arrivé en classe comme de coutume, sans songer le moins du monde au sort qui l'y attendait. Il y fut, en effet, l'objet de traitements exceptionnellement inhumains et cruels de la part du nommé Bégard, instituteur-adjoint, et voici dans quelles circonstances :

Disons au préalable que ce dernier est un sujet d'une vingtaine d'années, assez fort et assez robuste, mais qui donne de sa vigueur de tristes et sinistres témoignages, ainsi qu'on en jugera par le récit suivant.

Pendant une courte absence du l'instituteur, appelé pour le service de la Mairie, ledit Bégard avait été chargé par son supérieur de la surveillance des deux classes.

Tout à coup, au milieu du silence qui régnait parmi les enfants, un coup de sifflet part dans la première classe. A l'instant, l'instituteur adjoint accourt et dit, en désignant l'élève Lenglart : « C'est Lenglart qui a sifflé ? »

— Non, monsieur, répond l'élève.

— Tu me feras DEUX CENTS lignes !

— Mais, monsieur, ce n'est pas moi.

— Tu m'en feras QUATRE CENTS !!

— Monsieur, ce n'est pas moi.

— Tu m'en feras SIX CENTS !!!

Et en disant ces mots, il saisit une règle, et se met à en frapper violemment l'élève.

Le pauvre enfant sans défense n'en peut mais, et pousse des cris de douleur. Le barbare pédagogue n'en devient que plus furieux. Surexcité et comme exaspéré, il profère cette horrible menace : *Je vais te tuer.* (Le mot est textuel.)

En même temps, il prend l'enfant par un bras, continuant à le frapper sans pitié, et le fait tourner en tous sens, de telle sorte qu'une des jambes de l'infortunée victime s'embarrasse dans les pieds d'une table.

L'abominable bourreau s'écrie alors du ton le plus brutal : *Si tu as la jambe cassée, tant mieux !* (Le mot est encore textuel.)

Cette scène de sauvagerie inouïe n'a pas duré moins d'un quart-d'heure. Le malheureux enfant a gardé durant dix jours les traces de la violence qui lui avait été faite.

Que disent les habitants de Bois-Grenier de leur sous-instituteur ? Pour nous, nous estimons que sa place n'est pas au milieu de la paisible population de cette commune, mais au milieu de ses semblables, nous voulons dire les Cannibales ou les Caraïbes.

Quoi qu'il en soit, nous signalons cet aimable instituteur de l'enfance à la bienveillante attention de M. l'inspecteur. Gageons que, s'il vient à être déplacé, ce sera avec... avancement. C'est fort souvent, par le temps qui court, l'unique châtiment réservé aux intéressants protégés de M. Ferry, lors même qu'ils mériteraient d'être traînés aux gémonies.

— LES PROCHAINES ASSISES DE DOUAI. — En raison de la session extraordinaire qui s'est tenue en décembre, les prochaines assises de Douai seront très peu chargées.

On sait que la session de février doit s'ouvrir dans quinze jours.

Jusqu'ici, cinq affaires seulement sont inscrites au rôle.

Ce sont les suivantes :

1° Le docteur Léon Labanbie et la femme Odille Scaillierez, veuve Verdez. — *Vol qualifié*

2° Jeanne Paccou. — *Complicité de vol qualifié.*

3° Pierre Peeters. — *Attentat à la pudeur.*

4° Edouard Laga. — *Vol qualifié.*

5° Désiré Ellniaux. — *Abus de confiance qualifié.*

On sait que le docteur Labanbie a choisi pour défenseur Me Hattu, du barreau de Douai.

M. Chaloupin, avocat-général, soutiendra l'accusation dans cette émouvante affaire.

— LES EXPLOITS D'UN CONDAMNÉ A MORT. — On se souvient de la lettre envoyée au journal l'*Ami du Peuple*, de Douai, par le fameux Brisacque, condamné à mort par la Cour d'assises de Douai, pour tentative de meurtre sur un garde-chasse, dans un bois de Faumont. On se rappelle également que Brisacque a promis de se constituer prisonnier quelques jours avant l'ouverture de la session de février, en disant qu'il espérait que ses juges l'acquitteraient.

Brisacque a mis samedi soir sa promesse à exécution ; il s'est rendu lui-même à la maison d'arrêt de Douai et s'est volontairement constitué prisonnier.

DOUAI. — La justice continue son information au sujet de l'empoisonnement d'un enfant à Esquerchin-lez-Douai.

Comme nous l'avons laissé entendre, tout porte à croire que le décès n'est dû qu'à une méprise et non à un crime.

Différentes versions circulent cependant relativement à la personne à laquelle incombe la responsabilité de cet homicide par imprudence.

On prétend qu'une pharmacie non autorisée, qui existe à Esquerchin, aurait pu commettre une regrettable erreur.

COMINES. — Par arrêté préfectoral, M. Adrien Froidure, brasseur, est nommé membre de l'administration de l'Hospice civil, en remplacement de M. Louis Roussel, décédé.

WARNETON-SUD. — Un arrêté préfectoral, nomme membre du Bureau de bienfaisance, M. Alfred Bilcq, en remplacement de M. Lavaillard.

DUNKERQUE. — On télégraphie de Pont-Labbé que des chalonpes de pêche de Gullvinec et de Kérity Penmarch, ont remorqué et mouillé à l'entrée du port de Kérity, un navire d'un assez fort tonnage, trouvé en mer sans équipage. Ce navire est *le Mousse*, de Dunkerque. Le navire est défoncé et il ne reste à bord que fort peu de marchandises, consistant en résines que ce navire portait à Bayonne. Autour de l'épave, flottaient des futailles contenant de la térébenthine.

D'après les dernières nouvelles, l'équipage aurait débarqué sain et sauf à Bénodet, entrée de la rivière de Quimper.

— Le Conseil municipal a reculé devant l'hostilité de l'opinion publique, à voir les plaques de la vieille rue Royale porter le nom de Gambetta.

Le ballon d'essai lancé à ce sujet a crevé ; la rue Royale, restera rue Royale.

BERLAIMONT. — Bajot et Very, tous les deux douaniers de la brigade de Fourmies, ont attaqué vendredi, aux Noires-Terres, près du chemin de fer, cinq contrebandiers, chargés de tabac étranger, et précédés d'un guide qui éclairait la route. Après une longue course énergiquement poursuivie, ils ont réussi à capturer les ballots renfermant plus de 175 kilos de tabac ; mais les contrebandiers ont pu s'échapper.

HOUDAIN. — Jean-Baptiste Marcy, journalier, âgé de soixante-dix ans, se rendait chez lui dans la soirée, en suivant la voie ferrée à Hersin-Coupigny. Ebloui par le réflecteur du train et croyant se garer, il se jeta en avant de la locomotive. Il fut tamponné et ne tarda pas à expirer.

AVESNES. — M. le Préfet du Nord doit se rendre à Avesnes le 29 janvier prochain, avec M. Doniol, ingénieur en chef du département et M. Lecocq, chef de division à la préfecture du Nord, à l'effet d'entretenir les maires des communes appelées à contribuer à la construction du chemin de fer de Caudry à Fourmies, et de leur exposer la situation de cette affaire.

— *Tentative d'infanticide.* — Hier vendredi, dans l'après midi, des habitants de la rue des Blatignies entendirent de légers vagissements qui sortaient d'une fosse d'aisance. Reconnaissant la voix d'un enfant, ils s'occupèrent d'organiser un sauvetage, et retirèrent en effet de la fosse un pauvre petit être nouveau-né, qui y avait été jeté et par bonheur était tombé sur une terrasse.

L'enfant a été transporté à l'Hôpital-Général, où les soins réclamés par son état lui ont été donnés.

Une enquête est ouverte.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — C'est lundi prochain, 22 janvier, qu'ouvre la foire d'hiver de Calais ; aussi travaille-t-on à force à la construction des baraques des marchands forains et du cirque Milanais, sous la direction de MM. Priami et Pierantoni.

La place d'Armes est complètement occupée, ainsi que la place Richelieu. Aussi, aujourd'hui, samedi, jour de marché, les rues sont-elles encombrées par les divers marchands de denrées venus de la campagne.

— On écrit de Calais, dimanche, une heure du matin :

« Le prince de Galles vient d'arriver par le paquebot spécial *Symphire* ; il a soupé au buffet de la gare maritime et est parti dans son magnifique wagon-salon, par le train express de Berlin, où il va assister aux noces d'argent de sa sœur, la princesse impériale d'Allemagne. »

—